



Délibération

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Identifiant de l'acte :

Date de publication :**Date de notification :****DOSSIER N° 1 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES SOCIALES (HORS INSERTION ET FSL)**

La commission permanente, dûment convoquée par son président le 24 février 2026,

Le quorum prévu à l'article L.3121-14-1 du code général des collectivités territoriales étant atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le règlement départemental d'aide sociale,

Vu la délibération n° 4 du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant les conditions d'exercice des compétences du conseil départemental et de la commission permanente,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

Vu le rapport de monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Il est décidé d'adopter le nouveau règlement départemental des aides financières sociales (hors insertion et FSL).

ARTICLE 2 : Le présent règlement est intégré au règlement départemental d'aide sociale.

Sous la présidence de : M. Philippe Guet, président du conseil départemental

Convocation du : 24.02.2026

Présents : 26/30

Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Geneviève Repinçay, Virginie Verneret, Benjamin Vételé.

Pouvoirs : 3/30

Florence Doucet à Bernard Pillefer ; Bruno Harnois à Tania André ; Hanan El Adraoui à Benjamin Vételé

Absent non représenté: 1/30

Guillaume Peltier.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 041-224100016-20260305-DL156091H2-DE

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	27	Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Tania André, Tania André (pouvoir de Bruno Harnois), Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bernard Pillefer, Bernard Pillefer (pouvoir de Florence Doucet), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir de Hanan El Adraoui).
<u>Déports</u>	0	

Résultat : La délibération est adoptée.

Conforme au déroulement de la réunion.

À Blois, le 5 mars 2026

Pour le président du conseil départemental
par délégation

Le directeur de l'assemblée et des affaires juridiques



Frédéric PONT